

Parc amazonien de Guyane
Etablissement public du parc national



Conseil d'administration
Séance du 14 mars 2019

Délibération n° 2019-277

Approbation du compte rendu de la réunion
du Conseil d'administration du 15 novembre 2018

Vu la Loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux Parcs nationaux,

Vu le décret n° 2007-266 du 27 février 2007, créant le Parc amazonien de Guyane ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et accepté les modifications faites en séance, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration du 15 novembre 2018, annexé à la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le Directeur,

Pascal VARDON

Le Commissaire du Gouvernement,
Pour le Préfet de Guyane,
Le Sous-préfet aux communes de l'intérieur

M. Frédéric BOUTEILLE

Parc amazonien de Guyane
Établissement public du Parc national



Conseil d'administration
Séance du 15 novembre 2018

Étaient présents :

1 - Représentants de l'État :

- Le directeur du service déconcentré chargé de la protection de la nature, représenté par **M. Thomas PETITGUYOT**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la santé, **M. Jacques CARTIAUX** représenté par M. **Benoit VAN GASTEL**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'agriculture et de la forêt, **M. Pierre PAPADOPOULOS**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'équipement, **M. Raynald VALLE** a donné procuration à **M. Thomas PETITGUYOT**
- Le directeur du service déconcentré chargé de la culture, **M. Guy SAN JUAN**
- Le représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le délégué régional à la recherche et à la technologie de la Guyane, **M. Philippe POGGI**
- Le directeur du service déconcentré chargé de l'industrie, représenté par **Mme Muriel JOER-LE-CORRE**
- Le représentant du ministre de la défense, le commandant supérieur des Forces armées en Guyane, le **Général Didier LOOTEN** représenté par le **Lieutenant-colonel Emmanuel DURVILLE**
- Le directeur du service déconcentré chargé du tourisme, **M. Michel-Henri MATTERA** représenté par **Mme Myriam HIERSO**

2 - Représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières :

- Un conseiller territorial, **Mme Hélène SIRDER**
- Un conseiller territorial, **M. Gauthier HORTH**
- Le président de la Communauté des Communes de l'Est Guyanais, **M. Georges ELFORT** représenté par **Mme Iranise ROGER**
- Le maire de la commune de Camopi, **M. Joseph CHANEL**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Maroni de la commune de Maripa-Soula, **M. Atipaya ALOIKE**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg et des hameaux de la commune de Papaïchton, **M. Chimili BOUSSOUSSA**

3 - Personnalités qualifiées

- La Présidente du Conseil scientifique, **Mme Marie FLEURY**
- Le Président du Comité de vie locale, **M. Samagnan DJO**
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Laurent KELLE** - WWF Guyane
- Un représentant d'associations de protection de l'environnement, **M. Claude SUZANON** - Association SE-PANGUY
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Tristan BELLARDIE** - Association Kayak club Maripa-Soula-Lawa

- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Siong YA**
- Une Personnalité compétente dans le domaine du patrimoine matériel et immatériel, **Mme Marie-Paule JEAN-LOUIS**
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Serge URBANO**
- Le directeur régional de l'ONF, **M. Eric DUBOIS** a donné procuration à **M. Pierre PAPADOPOULOS**

Étaient absents :

- Le représentant du ministre de l'Outre-mer, la cheffe du bureau directeur des affaires économiques, culturelles et sociales de l'Outre-mer **Mme Laurence TEIL**
- Le Président de la collectivité territoriale de Guyane, **M. Rodolphe ALEXANDRE**
- Un conseiller territorial, **M. Hervé ROBINEAU**
- Le président de l'association des maires, **M. David RICHÉ**
- Le président de la Communauté de Communes des Savanes, **M. François RINGUET**
- La présidente de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais, **Mme Sophie CHARLES**
- Le maire de la commune de Papaïchton, **M. Jules DEIE**
- Le maire de la commune de Maripa-Soula, **M. Serge ANELLI**
- Le maire de la commune de Saül, **Mme Marie-Hélène CHARLES**
- Le maire de la commune de Saint-Élie, **Mme Véronique JACARIA**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du moyen Oyapock, des hameaux situés sur les rives de la rivière Camopi et du centre bourg de la commune de Camopi, **M. Guy BARCAREL**
- Le représentant de l'autorité coutumière des hameaux du Haut Oyapock et des hameaux de Trois-Sauts, **M. Jacky PAWEY**
- Le représentant de l'autorité coutumière du centre bourg de la commune de Maripa-Soula
- Le représentant de la chambre de Commerce et d'industrie de la Guyane, **Mme Guylaine BOURGUIGNON**
- Le représentant de la Chambre d'agriculture de la Guyane, **M. Christian PRISSAINT**
- Le représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Guyane, **M. Roberto OSSEUX**
- Un représentant d'associations dans le domaine économique, social et culturel, **M. Lucien PANAPUY**
- Une personnalité compétente dans le domaine du tourisme, **Mme Valérie LINGUET**
- Un représentant d'associations de chasseurs, **M. Demoï DJANI** - Association des autorités coutumières de la communauté Aluku,
- Une personnalité désignée par le ministre chargé de l'écologie et du développement durable, **M. Gilles BŒUF**
- Un représentant du personnel, **M. Micky JACOBIE**

Participaient à la réunion :

- **M. Frédéric BOUTEILLE**, Sous préfet aux communes de l'intérieur, Préfecture de Guyane ;
- **M. Jean-Pierre BERNARDIN**, contrôleur budgétaire des finances publiques ;
- **M. Laurent VILLEREZ**, Commandant du centre de commandement Harpie à la gendarmerie de Guyane ;
- **Mme Pamela CHARLES**, 1ere adjointe du maire de Camopi ;
- **M. Olivier BRUNAUX**, Office national des forêts de Guyane ;
- **M. Arnaud ANSELIN**, Directeur par intérim de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;

- **M. Yann SALIOU**, Secrétaire général de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Ingrid HERMITEAU**, Chargée de mission charte de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Raphaëlle RINALDO**, Responsable scientifique de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **Mme Viviane NG-KON-TIA**, Responsable financier de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Denis LENGANEY**, Responsable de la surveillance du territoire de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane ;
- **M. Kupi ALOIKE**, agent du PAG présent pour la traduction en wayana ;
- **M. José TOLINGA**, agent du PAG présent pour la traduction en aluku ;
- Le personnel de l'Établissement public du Parc amazonien de Guyane pour le soutien et la logistique du CA.

La séance se tenait au siège de l'établissement à Rémire-Montjoly.

Le Président du Conseil d'administration (CA), Claude SUZANON, souhaite la bienvenue aux administrateurs et les remercie de leur présence.

Le quorum n'étant pas atteint, le président propose d'appliquer la délibération prise en février 2016 permettant de convoquer à nouveau le CA dans un délai minimum d'1 heure. Le CA pourra procéder alors valablement aux délibérations, si un tiers des administrateurs est présent et uniquement sur les points à l'ordre du jour. Il rappelle que l'organisation d'un CA coûte environ 12 000 euros et que l'établissement n'a pas les moyens de re-convoquer un CA 15 jours après.

Les administrateurs présents valident sa proposition.

Cependant, afin de ne pas perdre de temps, il propose d'aborder les points de l'ordre du jour qui ne demandent pas de délibération en attendant l'heure réglementaire de délai.

Les administrateurs présents valident cette proposition.

Il introduit le nouveau sous-préfet aux communes de l'intérieur, Frédéric BOUTEILLE, arrivé en septembre 2018. Ce dernier se présente rapidement et se dit ravi d'assister à son premier CA du PAG.

1. Information : décisions du comité de suivi et évaluation de la charte (évaluation intermédiaire de la charte)

Ingrid HERMITEAU rappelle que le comité de suivi et évaluation de la charte a été créé par le CA le 24 novembre 2015. Il est composé des membres du Bureau du CA et de personnalités compétentes invitées. Il pilote l'évaluation intermédiaire et finale de la charte.

Elle rappelle que l'évaluation intermédiaire de la charte est prévue dans la charte du PAG, alors qu'elle n'est pas obligatoire dans les chartes en général. L'évaluation intermédiaire doit être réalisée en 2019. Cette évaluation permettra de conduire, s'il y a lieu, à des inflexions dans les priorités de mise en œuvre de la charte. Le comité de suivi et évaluation de la charte s'est réuni le 21 juin dernier et a réfléchi sur l'organisation à mettre en place pour évaluer la charte. Il en est ressorti la synthèse suivante.

Le comité de pilotage (Copil) de l'évaluation intermédiaire sera le comité de suivi et évaluation de la Charte, il sera en charge de la validation de la méthode, du suivi de la réalisation et de la formulation des recommandations. Il s'appuiera sur un bureau d'étude externe qui sera en charge de la réalisation de l'évaluation, avec un regard objectif et un apport méthodologique. Il y aura également une équipe projet

(recommandé par le conseil scientifique) composée d'agents du parc qui aura un rôle consultatif. Le Conseil scientifique (CS) du PAG et le Comité de vie locale (CVL) auront également un rôle consultatif.

Le champ de l'évaluation sera l'ensemble du territoire du parc (zone d'adhésion et zone de cœur) sur la période de 2013 à 2018. L'ensemble des actions répondant aux trois grands enjeux de la charte ainsi que les actions mises en œuvre par le PAG, en lien avec les acteurs du territoire, seront examinées.

Les questions évaluatives retenues sont les suivantes :

- 1 - Les différents acteurs (habitants, agents du PAG, partenaires) partagent-ils les enjeux et objectifs de la charte ? Perçoivent-ils une amélioration ?
- 2 - Les mesures prises pour l'atteinte des objectifs de la charte produisent-elles les effets escomptés ?
- 3 - Est-ce que le Parc amazonien de Guyane établit des priorités dans son action et comment ? Les critères d'arbitrage sont-ils bons et en adéquation avec les moyens ?

La 1^{ère} question porte sur le critère de pertinence de l'action publique conduite. Le 2^{ème} question porte sur le critère d'efficacité de l'action du Parc, en lien avec les acteurs du territoire, par rapport aux objectifs fixés par la charte. La 3^{ème} question porte sur le critère de cohérence interne de l'action du PAG.

Ingrid HERMITEAU informe qu'un cahier des charges a été rédigé à partir de tous ces critères et questions afin de trouver un prestataire.

Concrètement, l'évaluation se déroulera du 10 janvier 2019 au 10 décembre 2019. Il y aura 4 phases :

1. Préparation et élaboration de la méthode
2. Conduite de l'évaluation
3. Résultats et recommandations
4. Restitution et plan d'actions

Entre ces 4 phases, le copil se réunira 3 fois. Il est prévu un séminaire des agents du PAG en fin d'année afin qu'ils s'approprient les résultats de cette évaluation et les mettent en œuvre au sein de l'établissement.

Arnaud ANSELIN insiste sur le choix de la méthode retenue par le PAG (l'externalisation de l'évaluation) afin de rester le plus objectif possible bien que cela représente un certain coût financier pour l'établissement. D'autres parcs nationaux ont choisi de réaliser l'évaluation en interne.

Le président du CA remercie les intervenants. La parole est donnée aux administrateurs.

Serge URBANO dit que les parcs nationaux ont une zone de cœur et une zone d'adhésion, avec des objectifs à réaliser en aire d'adhésion. Or, il trouve qu'il y a une globalisation dans les évaluations qui ont déjà été réalisées dans d'autres parcs nationaux. Il demande à ce que les 2 zones soient bien distinguées dans le questionnaire car elles n'ont pas les mêmes enjeux.

Il demande que les recommandations du CNPN (Conseil national de la protection de la nature), faites au moment de la validation de la charte, et les réponses que le PAG y a apporté (ou continue d'apporter) puissent figurer quelque part dans cette évaluation.

Ingrid HERMITEAU répond que ces éléments peuvent être portés à la connaissance du comité de suivi, ainsi qu'au bureau d'étude qui sera retenu.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque, le président passe au point suivant.

2. Information : point sur la nouvelle stratégie scientifique du PAG

Raphaëlle RINALDO rappelle qu'au dernier CA elle avait fait un bilan de 10 années d'activités scientifiques au PAG. Elle précise qu'aujourd'hui elle fera le point sur l'avancement de la rédaction du document de « Stratégie d'acquisition de connaissances et de participation à la recherche » du PAG, réalisé par le CS du PAG.

Elle rappelle que les missions principales du Parc amazonien qui génèrent une activité scientifique sont :

- Protéger les patrimoines naturels.
- Connaître pour mieux gérer.
- Accompagner le développement durable du territoire.
- Préserver et valoriser les patrimoines culturels.
- Sensibiliser pour préserver.

Elle dit que le PAG fait appel à la science afin d'avoir une gestion éclairée en matière de :

- Participation à la préservation des patrimoines naturels et culturels.
- Compréhension des interactions entre l'homme et la nature.
- Accompagnement du développement durable du territoire.

Le document de stratégie d'acquisition de connaissances vise à :

- Organiser et rendre lisible l'action de l'établissement en matière d'acquisition de connaissances et d'accompagnement de la recherche scientifique.
- Prioriser les actions que le parc doit porter et celles qu'il doit soutenir en matière de recherche scientifique.

Elle précise qu'il est en concordance avec les documents de planification du territoire guyanais (SAR, SDOM...) et des instances nationales (stratégie scientifique des Parcs nationaux...).

Raphaëlle RINALDO informe qu'actuellement le document est rédigé (dans sa grande majorité) et sera soumis pour avis au CA dans les prochains mois.

Ce document de stratégie est structuré en 5 grandes parties :

- I. Bilan 2007 – 2017
- II. Axes prioritaires d'acquisition des connaissances
- III. Stockage et archivage de la connaissance
- IV. Diffusion des connaissances et des résultats de la recherche
- V. Contribution aux réseaux et partage de l'expertise

Raphaëlle RINALDO entre dans le détail des différentes parties.

Les axes prioritaires d'acquisition des connaissances concernent :

- La dynamique des sociétés.
- Le fonctionnement des socio-écosystèmes.
- La biodiversité et les changements globaux.

On s'intéresse à la *dynamique des sociétés* afin de savoir quelles sont les sociétés sur le territoire? Comment vivent-elles? A quelles mutations sont-elles confrontées? Il s'agit plus précisément des sous-axes suivants :

La santé et le bien-être

- Valeurs associées au bien-être : indicateurs adaptés aux contextes postcoloniaux et plus spécifiquement aux populations autochtones.
- Prévention et sensibilisation (addiction, suicide) : ateliers participatifs de recherche-action.
- Imprégnation par les métaux lourds et conséquence sur le développement neurologique fœtal et des recherches sur la captation des métaux lourds dans l'environnement.

Les patrimoines des sociétés locales

- Effectuer un diagnostic socio-linguistique sur le patrimoine culturel afin d'identifier les enjeux majeurs en termes de préservation et de revitalisation.
- Mettre en place des bases de données accessibles (d'un point de vue matériel, pédagogique et linguistique) aux communautés.
- Mener une réflexion juridique sur la protection de la propriété intellectuelle et sur la mise en place d'un statut pour les porteurs de savoirs.

Les mutations et dynamiques induites par l'interculturalité

- Développer de la connaissance sur les mutations du patrimoine matériel et immatériel qui sont issus des contacts entre populations.
- Développer de la connaissance sur les questions de gouvernance dans des contextes d'aires protégées.
- Développer de la connaissance sur la manière dont les droits coutumiers s'articulent aujourd'hui avec les institutions locales et nationales.

Le *fonctionnement des socio-écosystèmes* permet de savoir comment vivent les hommes en lien avec la nature. Cela concerne plus précisément :

Les dynamiques des pratiques et territorialité

- Décrire/caractériser de façon argumentée toutes les pratiques liées aux ressources naturelles ou cultivées.
- Objectiver par la démarche scientifique les données acquises par les agents du Parc afin que le dire d'acteurs soit capitalisé en une connaissance de base reconnue et partagée.
- Partager les données validées sur ces pratiques et leur évolution.
- Travailler sur la reconnaissance et le statut particulier de ces données afin de mettre en place des outils/règles adaptées.
- Mettre en place un dispositif protocolaire pérenne de suivi de la chasse, pêche, cueillette, bois.

Les effets des pratiques sur le milieu et les ressources et appui à la gestion

- Caractériser le rôle du droit coutumier dans la gestion des ressources et son évolution.
- Quelle évolution et références des habitants au droit coutumier en 2018 (il s'agit d'interroger le poids de ce droit « sur l'échiquier » politique/législatif).
- Continuer à mesurer l'évolution de l'activité agricole (AGRIPAG). Question de l'intensification et le type de défriche (cf. Bilan Carbone du PAG).
- Accompagner le changement de pratiques face à la raréfaction des ressources naturelles ou l'augmentation de la pression
- Mesurer l'impact des intrants chimiques introduits récemment dans l'agriculture vivrière.

L'interface Santé – Environnement

- Améliorer et diffuser la connaissance des effets de l'orpaillage illégal sur le milieu et la santé humaine.
- Améliorer la connaissance sur l'écologie des parasites et autres vecteurs de contamination environnementaux.
- Connaître l'impact des produits phytosanitaires sur la santé.
- Améliorer les connaissances sur les origines des éléments métalliques, traces de l'environnement jusqu'à l'homme (prioritairement plomb, arsenic et cyanure)

La *biodiversité et les changements globaux* afin de caractériser et cartographier la biodiversité, les conditions environnementales et suivre ses dynamiques. Dans le détail, cela concerne :

La mise en œuvre des inventaires de la biodiversité

- Participer au suivi des habitats sous-prospectés ou remarquables.
- Appuyer le développement de méthodes innovantes d'inventaire des écosystèmes.
- Evaluer les capacités de charge des milieux prospectés ou en voie d'être prospectés.

La mise en place de séries temporelles

- Poursuite des suivis actuels (Indice Kilométrique d'Abondance - IKA, Suivi temporel des oiseaux commun - STOC, Astrocaryum minus).
- Etudier, suivre les processus d'évolution de la biodiversité et des changements globaux, et renforcer la compréhension des processus fonctionnels de la forêt à grande échelle. Les séries temporelles obtenues par des protocoles standardisés doivent répondre à des enjeux du gestionnaire (état de populations, évaluation des impacts d'activités anthropiques et des changements globaux) et/ou viennent contribuer à des dispositifs à l'échelle régionale.

L'écologie, dynamique de fonctionnement et d'évolution de la biodiversité

- Etudier les grandes interactions fonctionnelles prioritaires des grands écosystèmes forestiers ou habitats prioritaires.
- Suivre l'évolution de ces interactions.

Les changements climatiques

- Améliorer la couverture en termes de données météo.
- Contribuer au suivi d'espèces indicatrices.

On s'est également posé la question de stockage, archivage de la connaissance : comment range-t-on la donnée? Comment la rend-on accessible? A qui? Et les données inscrites dans des rapports avant 2007? Raphaëlle RINALDO dit que la donnée naturaliste sera stockée dans une base de données « Géonature » qui est accessible en ligne.

Le PAG vise à diffuser ses connaissances et les résultats de la recherche à trois publics :

- le grand public, au travers des applications et le site *Atlas Biodiv' PAG* accessible en ligne.
- le public scolaire sur le Sud de la Guyane, au travers d'une stratégie de mise en place d'outils pédagogiques pérennes transférant les compétences vers les jeunes ou vers les enseignants et au travers de l'embauche d'un volontaire de service public (VSC) « médiation scientifique ».
- les acteurs de la connaissance et partenaires, au travers de conférences et colloques locaux, nationaux ou internationaux et également des publications comme « les cahiers scientifiques du PAG ».

Raphaëlle RINALDO conclut en disant que le PAG contribue aux réseaux et au partage de l'expertise. Il s'agit :

- d'avoir une cohérence et interactivité avec le réseau des Parcs Nationaux de France.
- De contribuer au réseau des aires protégées en Guyane et dans l'environnement biogéographique.
- De participer aux réseaux scientifiques nationaux et internationaux.
- De donner des avis sur des projets d'aménagement du territoire (aménagement de sauts...).

Le président remercie Raphaëlle RINALDO et passe la parole aux administrateurs.

Samagan DJO dit que le CVL a été convié à participer à la dernière réunion plénière du Conseil scientifique et que ce fut très intéressant et enrichissant. Il parle du futur « lycée européen » de Maripa-Soula et du BAC pro ou BTS des socio-écosystèmes des milieux amazoniens. Il pense que l'on est actuellement dans une dynamique de territoire qui peut permettre d'être ambitieux pour le Sud avec un pôle d'excellence. Il faudrait commencer à y réfléchir. Il « rêve » de voir les hommes du territoire s'approprier le parc amazonien.

Laurent KELLE souhaite savoir si une évaluation de la stratégie est prévue, à l'instar de la charte. D'autre part, concernant les aspects sociaux environnementaux, il voudrait savoir si les programmes scientifiques proposés arrivent à induire une coopération avec les homologues surinamais concernant le Maroni avec une réflexion transfrontalière. Il demande si les précédents travaux ont pu nourrir des mesures opérationnelles de gestion et quelle est l'articulation entre la vie réelle et les travaux scientifiques. Il dit avoir eu connaissance de la prépondérance de la maladie de Chagas au Brésil et voudrait savoir dans quelle mesure cela fait partie des indicateurs intégrés dans le suivi du volet sanitaire par le PAG, en lien avec l'ARS.

Raphaëlle RINALDO dit qu'une évaluation a été faite en interne, par les membres du CS et quelques agents du PAG.

Sur les aspects sociaux environnementaux et la coopération, elle informe qu'il y a 2 programmes prévus, facilités par le fait que le PAG soit partenaire avec ACT Surinam. Le premier concerne la gestion des ressources naturelles (GRN). Un poste de coordonnateur du projet sera créé. Il s'agira de discuter sur les enjeux et la manière de mettre en place des mesures de gestion des ressources naturelles, on mettra des moyens à la fois locaux et de coordination globale autour de la problématique de la gestion des ressources naturelles pour avoir des réponses et mesures concrètes de gestion. Elle rappelle que le projet GRN a été présenté lors du CA de juin.

L'autre programme s'appelle « Aymara » et implique une collaboration entre la France (la collectivité

territoriale de Guyane) et le Surinam (le ministère de la Santé du Surinam). Il vise à répondre à la fois à la question du mode de passage des métaux lourds de la mère à l'enfant, le développement neurologique de l'enfant mais également à mettre en place des ateliers de santé communautaire afin d'améliorer la situation. Le travail se fait sur tout le continuum Maroni.

Concernant la maladie de Chagas, pour le moment ce n'est pas un indicateur sanitaire pris en compte.

Arnaud ANSELIN remercie la présidente du CS pour la richesse des échanges dans le but de finaliser la stratégie scientifique du PAG. Ce fut un travail de longue haleine et des réflexions permanentes.

Gauthier HORTH attire l'attention sur le fait qu'il y ait des sujets délicats comme la chasse, la pêche et la pression exercée sur les milieux par les modes de vie traditionnels. Il faudrait s'assurer en amont que les observations qui seront faites dans les programmes de recherches n'aboutiront pas à des limitations des pratiques des habitants, ce sujet a déjà fait débat. De manière globale, il ne voit pas l'avantage apportée aux habitants du territoire. On parle essentiellement de connaissances scientifiques très éloignées des préoccupations des habitants, il ne faut pas seulement faire de la communication sur les résultats mais les mettre en application et apporter des solutions concrètes. Il prend l'exemple de l'étude sur les impacts des produits phytosanitaires et dit qu'il faudrait proposer aux agriculteurs une alternative sans coût supplémentaire.

Raphaëlle RINALDO dit que les sujets sur la chasse, la pêche, la cueillette et la récolte de bois sont bien évidemment des sujets délicats sur lesquels le PAG s'est engagé de manière « délicate » et tente d'avoir des résultats concrets. Elle prend l'exemple du « programme pêche » pour lequel une étude a été menée sur l'état de la ressource puis des analyses ont été faites. Par ce biais, on a pu prouver que le sentiment de raréfaction de la ressource à certains endroits n'était qu'une impression et qu'en réalité la ressource poisson ne manquait pas. Ce qui est important, c'est de savoir où en est l'état de la ressource à un moment donné et apporter des solutions si nécessaire ou alors faire en sorte que l'état de la ressource reste correct. On est conscient que dans les communautés, il existe déjà des moyens de régulations formalisés ou non, on ne rajoutera pas des mesures là où il en existe déjà. Dans cette stratégie scientifique, le but est de faire des programmes qui seront suivis d'effet, c'est-à-dire pour lesquels des solutions seront proposées. Pour les produits phytosanitaires, c'est cette démarche qui est entreprise : faire un état des lieux et ensuite proposer des solutions ou orienter vers les partenaires concernés.

Arnaud ANSELIN ajoute qu'un travail de sensibilisation a été fait récemment à Saül sur les produits phytosanitaires, en lien avec plusieurs partenaires.

Serge URBANO demande quelle est l'articulation entre la stratégie scientifique et l'évaluation de la charte. D'autre part, en termes de mise à disposition des données, il voudrait savoir s'il y a une réflexion engagée avec la future ARB (agence régionale de la Biodiversité) et s'il y a un lien avec le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Raphaëlle RINALDO dit qu'à ce stade, le PAG a juste été interrogé par la mission de préfiguration de l'ARB sur la manière dont le PAG structure ses données. Elle informe que le PAG est dans le réseau SINP.

Marie-Paule JEAN LOUIS souhaite avoir des éléments d'information concernant les opérations transfrontalières avec le Brésil.

Raphaëlle RINALDO dit que le PAG participe à des colloques scientifiques en Amérique du Sud mais n'a pas de programme scientifique avec le parc national des monts Tumucumaques. Ce parc a un effectif assez restreint (3 agents) et n'a pas les moyens de s'engager dans des programmes de coopération régionale. Le directeur du parc national des monts Tumucumaques a été membre du 1^{er} CS du PAG mais n'est jamais venu et n'a jamais eu la capacité de proposer quoi que ce soit. Il y a un programme de gestion de tortues qui est envisagé entre le parc de Cabo Orange, le PNRG et le PAG mais cela n'est pas encore certain.

Arnaud ANSELIN ajoute qu'il envoie régulièrement des messages au directeur du parc national des monts Tumucumaques pour garder le lien. En ce moment, le parc national des monts Tumucumaques a une préoccupation concernant le mercure et le PAG peut mettre en place un échange avec eux à ce sujet.

Claude SUZANON pense qu'il est compliqué de travailler avec le Brésil de façon formelle. La plupart du temps c'est par affinité personnelle que les choses avancent quelque peu, c'est-à-dire qu'un scientifique « guyanais » connaît un scientifique « brésilien » et ils échangent entre eux dans leur démarche de recherche. Il y a un programme homme/milieux sur l'Oyapock pour lequel le parc national des monts Tumucumaques doit être associé. Il pense qu'il y a un problème de rigidité dans la démarche de coopération, c'est-à-dire que la moindre demande doit passer par Brasilia et que cela alourdit les choses. Les brésiliens peuvent se rendre en France hexagonale sans visa alors que pour rentrer en Guyane française, qui est frontalière, il en faut un qui est très compliqué à obtenir. A son avis, il y a une réflexion à mener à ce sujet.

Frédéric BOUTEILLE informe que depuis le mois de septembre, la préfecture a recruté une conseillère diplomatique car il y a énormément de sujets de coopération à traiter. Il ne faut donc pas hésiter à intégrer la préfecture dans les réflexions et les échanges diplomatiques.

Marie FLEURY souhaite répondre à Gauthier HORTH. Elle dit qu'au CS du PAG, on n'a de cesse de répéter l'importance que la stratégie scientifique soit au service du territoire en termes de préservation de la biodiversité mais également en termes de bien être de la population. Lors de la dernière séance plénière, la santé et le bien être des populations a été mis en priorité 1. Les « nombreux » cas de suicide des jeunes amérindiens a fait ressurgir la constatation du manque d'action de prévention en matière d'addiction en général (alcool, drogue...). Un courrier a été rédigé pour insister sur la nécessité d'une meilleure coordination et collaboration des actions avec l'ARS en Guyane afin de travailler sur des actions ciblées.

Concernant la collaboration avec le Brésil, récemment il a fallu faire venir des autochtones brésiliens en Guyane pour un travail sur l'alimentation sous forme d'ateliers participatifs et on a rencontré beaucoup de difficultés pour obtenir leurs visas. Ils n'ont pu avoir des visas à la frontière que le jour même de leur venue en Guyane mais il a bien été souligné que cette action de délivrance de visas à la frontière ne sera pas renouvelée. Nécessairement, il faut passer par Brasilia pour faire une demande de visa alors que ces personnes venaient de tout le Brésil et n'avaient pas les moyens financiers et logistiques pour le faire.

Au vu des ces difficultés, plusieurs projets de collaboration ont été annulés.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'effectivement, il y a des difficultés dans la coopération transfrontière avec le Brésil quelle que soit la thématique (déchet, sport, culturel...). Il était la semaine dernière à Saint-Georges à ce propos avec la conseillère diplomatique de la préfecture de Guyane. Il y a des difficultés que la préfecture ne peut résoudre et qui dépendent du ministère des affaires étrangères. Il est favorable pour travailler sur un cadre et trouver une doctrine globale de dérogations.

Benoit VAN GASTEL dit que l'ARS passe par une agence de voyage qui se charge de toutes les formalités (demande visas...) et ne rencontre pas de problème particulier.

Hélène SIRDER dit qu'elle n'a pas vu où on parlait de services environnementaux, ni de valeur économique de la biodiversité dans la stratégie scientifique du PAG qui a été présentée. Elle pense qu'il faut parler de la valeur économique de la biodiversité et informe que la CTG s'oriente vers cela tant pour la préservation que pour la valorisation.

Claude SUZANON dit que la valorisation de la biodiversité, en termes de préservation et d'économie, est également au cœur des préoccupations du PAG qui compte beaucoup sur la création de l'ARB pour la faciliter.

Marie FLEURY précise que la stratégie scientifique présentée n'englobe pas la stratégie de développement durable du PAG, qui, elle, met en place des actions de valorisation de la nature.

Guy SAN JUAN demande à ce qu'il y ait un point régulier sur les aspects culturels menés au sein du territoire du PAG. Il pense que toutes ces actions ont un impact sur le bien-être des populations et que cela serait intéressant pour les membres du CA d'être au courant de ce qui se passe. Il prend l'exemple de la résidence d'artiste qui aura lieu à Camopi prochainement. Il informe qu'en septembre 2018, les ministères de la culture et de l'éducation nationale ont lancé un plan d'éducation, de formation et de sensibilisation à la culture pour un public de 3 ans à 18 ans.

En clôture des ces échanges, le président informe que le délai exigé d'1 heure est maintenant écoulé et qu'il y a plus d'1 tiers d'administrateurs présents. On peut donc procéder à la tenue normale du CA. Il propose donc de reprendre l'ordre du jour prévu.

3. Point d'information de la direction et la présidence du PAG

Arnaud ANSELIN informe sur les points d'actualités au niveau national :

- le processus de rattachement des 10 parcs nationaux à l'agence française de la biodiversité (AFB) formalisé cette année fait l'objet d'un suivi attentif du collectif des parcs nationaux. Il y a également la fusion de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et de l'AFB qui est prévu pour le 1^{er} janvier 2020. A ce jour, on en est au stade du projet de loi.

Claude SUZANON dit qu'il y a une certaine vigilance à avoir sur ce projet de fusion. Il faudra veiller à ce que les outremeriens qui représentent 80% de la biodiversité ne soient pas desservis dans le conseil d'administration de cette nouvelle structure.

Serge URBANO demande si dans ce nouveau projet de loi organique il n'y aurait pas la possibilité d'introduire la création d'un nouveau pôle terrestre.

- Lancement par Nicolas HULOT du plan biodiversité 2020. Les parcs nationaux réfléchissent à la contribution qu'ils pourront apporter.

Arnaud ANSELIN informe sur les points d'actualités au niveau local :

- Poursuite des actions de l'ABC Saül (atlas de la biodiversité communale) avec la collaboration des habitants et des scolaires.
- Démarrage du projet « gestion des ressources naturelles » (GRN) avec le recrutement du coordonnateur qui fera le lien entre la connaissance des pratiques et les notions de gestion.
- Poursuite des actions ACI bois Camopi (atelier chantier insertion). L'inauguration a eu lieu il y a quelques semaines.
- La 3^{ème} édition du trail de Saül a eu lieu le 27 octobre 2018. Il rappelle que c'est une course pédestre en forêt, sur les sentiers de la commune.
- La 10^{ème} édition du marché artisanal du Maroni s'est déroulée à Maripa-Soula du 9 au 10 novembre 2018, en partenariat avec la mairie et l'office de tourisme de Maripa-Soula. Des artisans de Camopi et du Surinam y ont participé.
- Le sentier des cascades de Gobaya-soula de Maripa-Soula été inauguré en marge du marché artisanal du Maroni.
- Il y a une mission en cours sur le mont Itoupé.
- Le PAG a obtenu des fonds supplémentaires de la tutelle à hauteur de 200 000 euros. Cela démontre le travail de confiance entre la tutelle et le PAG.
- Les chantiers de construction des maisons du parc à Maripa-Soula et à Camopi progressent plus ou moins :
 - o Pour Maripa-Soula, le chantier est arrêté depuis environ 1 an environ pour des questions d'origine du bois utilisé sur le chantier. L'entrepreneur n'a pas pu certifier que la provenance des bois était légale. En outre, la bagasse ne figurant pas dans les essences certifiées pour la construction, il a fallu faire des prélèvements de bois déjà posés sur le chantier afin d'obtenir une certification (avec l'appui de la maison du bois). Actuellement le PAG est en discussion avec l'entrepreneur qui subira une pénalité sur le prix au m³ (soit une perte pour lui d'environ 25 000 euros). Le PAG espère une reprise rapide du chantier.
 - o Pour Camopi, tout le gros œuvre et la couverture sont achevés.

Arnaud ANSELIN rappelle qu'au dernier CA, il avait été convenu que désormais sera adossé en fin de procès verbal le récapitulatif des décisions prises en CA (hors délibérations). Lors du CA de juin 2018, il y en avait eu 3 et il répondra à chacune d'elle.

- *Au CA de novembre, un point d'avancement sera fait sur le lancement de l'étude de faisabilité concernant l'implantation du Siège du PAG à Maripa-Soula.*

Arnaud ANSELIN informe que le cahier des charges est pratiquement achevé. L'étude sera lancée au cours du premier trimestre 2019. Il sera trop tôt au CA de mars pour en faire un retour mais à celui d'après, cela sera possible.

- *Au CA de novembre, le document de la stratégie scientifique revisitée aura été complété et pourra être présenté en séance.*

Arnaud ANSELIN rappelle que c'est le point qui vient d'être présenté.

- *Durant les mois de juillet et août le PAG va y travailler et le contrat d'objectif et de performance PAG 2019-2023 (COP) pourra être présenté au prochain bureau ou CA.*

Arnaud ANSELIN informe que le COP sera en mesure d'être présenté au premier Bureau du CA de l'année 2019, prévu en février.

Claude SUZANON informe qu'il y a eu une rencontre entre les présidents de CA des parcs nationaux, afin de valoriser les actions des parcs et montrer qu'ils répondent à la dynamique actuelle de conservation de la biodiversité et à la problématique de réchauffement climatique. Il y a eu également un atelier sur la biodiversité outremer auquel ont participé plusieurs aires protégées de Guyane.

Le CS, avec l'appui du CVL, a adressé un courrier au président du CA concernant les problématiques d'isolement et de bien-être de la population. Il lit un extrait de la lettre « *les membres ont entendu l'ensemble des actions menées en collaboration avec l'ARS et d'autres partenaires régionaux comme la CERMEPI, et se félicite des moyens mis en œuvre vis-à-vis de la jeunesse des communes de Camopi, de Maripa-Soula...etc..., actions pilotées par SOS Jeunesse. Au-delà de l'émotion très forte des membres du Conseil scientifique face aux derniers suicides d'habitants sur les territoires du PAG, le CS souhaite que le PAG maintienne, voire amplifie, toutes les possibilités d'actions dont il dispose pour conforter le projet de santé régionale piloté par l'ARS, soit l'auteur sur les zones de vie du PAG de la bonne coopération entre les différentes actions menées au profit des habitants en valorisant son expérience acquise au cours du temps et les atouts de son implantation pérenne auprès de zones de vie...souhaite étroitement associer ou à minima informer des actions sur le territoire du PAG de manière à les articuler avec ses propres initiatives et capitaliser, favoriser la pérennité de leurs effets bénéfiques, et le cas échéant tirer les leçons de difficultés rencontrées* ». Il précise qu'il est important que le PAG participe à la recherche de solutions pour ces populations.

Benoit VAN GASTEL dit que pour l'ARS, la question des suicides des jeunes amérindiens est très importante. L'ARS est prête à travailler sur cette question avec tous les partenaires intéressés.

Les administrateurs n'ayant plus de remarque, le président passe au point suivant.

4. Délibération : adoption du compte- rendu de la séance du 21 juin 2018

Le président demande aux administrateurs s'ils ont des remarques à formuler.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture, la délibération approuvant le compte rendu de la séance du 21 juin 2018 est validée à l'unanimité.

5. Délibération : Recrutement du directeur ou directrice (avis sur la liste des candidats retenus)

Claude SUZANON dit qu'à la suite de l'annonce du départ de Gilles KLEITZ, un appel à candidature pour le poste de directeur du PAG a été lancé. La fin des candidatures était fixée au 31 août 2018. Il y a eu très peu de candidatures si bien que l'échéance a été repoussée d'un mois. Malgré cela il n'y a eu que 13 candidatures en tout.

Le 24 août 2018, le Bureau du CA s'est réuni pour arrêter les noms des administrateurs qui seraient membres du comité de sélection (voir délibération n°2018-267). Il indique que le comité de sélection composé du

président du CA du PAG, des deux autres administrateurs ainsi que deux suppléants désignés par le bureau du CA, du représentant du préfet (commissaire du gouvernement), d'un membre du ministère MTES et d'un directeur de parc national ont procédé à l'audition le 06 novembre 2018 des 6 candidats présélectionnés (le 09 octobre 2018). Ce comité a retenu trois noms qu'il proposera à Monsieur le Ministre de la transition écologique, pour lesquels il listera les points forts et les points faibles. C'est le ministre qui fera le choix final. Il est demandé au CA de donner un avis formel sur les trois candidats retenus par ce comité. Le nom des 3 candidats retenus sont par ordre alphabétique :

- Arnaud ANSELIN, (actuellement directeur par intérim du PAG)
- Xavier VANT (actuellement directeur adjoint de la DRAF à Montpellier),
- Pascal VARDON (actuellement directeur territorial de la mer en Corse)

Gauthier HORTH juge le mode de désignation du directeur inadéquat et contraire aux intérêts qu'il veut défendre. Il demande s'il y a eu des candidatures de « guyanais » (originaire de Guyane). Il demande aussi s'il est possible de connaître les projets et la vision qu'a chaque candidat retenu, pour le PAG.

Claude SUZANON dit que malgré la prolongation, il n'y a pas eu de candidature de « guyanais ». Lors des auditions, les candidats ont exposé leurs projets et vision pour le PAG, le comité a retenu les candidats qui répondaient le plus aux critères demandés et qui paraissaient les plus aptes à assurer les fonctions de directeur. Ensuite l'évaluation a ses limites, c'est sur le terrain que l'on pourra voir si le candidat retenu mettra réellement en œuvre ses projets.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, la liste des 3 noms retenus pour le poste de Directeur du PAG est validée à la majorité (- 1 abstention).

6. Délibération : adoption du budget rectificatif n°2 de l'exercice 2018

Yann SALIOU indique que depuis l'adoption du budget rectificatif n°1 (BR1), il y a eu des changements d'où la nécessité de faire un budget rectificatif n°2 (BR2) afin de ramener le budget à sa plus juste valeur. En global, il y a eu une réduction des recettes de 34 377 euros et des dépenses à hauteur de 2 millions dues à l'arrêt de chantier de la maison du parc de Maripa-Soula.

Viviane NG KON TIA explique le contenu du BR2 dans le détail. Elle informe que les tableaux figurant dans le dossier de travail transmis il y a 15 jours ont été légèrement modifiés au niveau de l'inscription des financements AFB. Cela ne modifie pas les montants totaux.

Elle rappelle le contexte d'élaboration du BR2.

En Comptabilité budgétaire, on a pris en compte le transfert de l'enveloppe « personnel » vers les enveloppes « fonctionnement » et « investissement » conformément à la délibération n°2018-265. Il y a eu un ajustement compte tenu des nouvelles prévisions en encaissements et en décaissements qui sont les suivantes :

- Pour les recettes, il y a une augmentation des recettes propres et un ajustement sur les recettes fléchées.
- Pour les dépenses :
 - En AE (autorisation d'engagement) : il y a de nouveaux engagements
 - En CP (crédit de paiement) : il y a une diminution suite à l'arrêt des décaissements sur le chantier de la maison du Parc de Maripasoula et au décalage de certaines opérations financées

En Comptabilité générale, il y a eu un ajustement des charges et des produits.

Concernant les autorisations d'emplois (tableau 1), la situation est la suivante :

- Emplois sous plafond : 84,9 ETP et 84,88 ETPT
- Emplois hors plafond : 14 ETP et 10,91 ETPT (dont programme Leader, SGE, Agrotransformation, PCIA-

RENFORESAP)

Soit un total pour l'année 2018 de 98,9 ETP et 95,79 ETPT.

Concernant les autorisations budgétaires, Viviane NG KON TIA commence par les recettes :

- La dotation de fonctionnement AFB est toujours de 7.523.142 euros.
- Les recettes propres ont augmenté, soit +99.361 euros qui correspondent essentiellement au protocole transactionnel sur la construction de Camopi, la redevance logement COP et les ventes régie.
- Pour les financements de l'Etat fléchés, il y a une diminution, soit -87.554 euros qui est due essentiellement au report du solde de subvention investissement et au report du solde CPER (LEADER et Sud Guyane Entreprendre (SGE)).
- Pour les autres financements publics fléchés, il y a une diminution, soit -25.184 euros qui sont dus essentiellement à un ajustement TEMEUM (terres et mers ultra marines) du solde du programme « saki satan » et un ajustement FNADT du solde du programme « Agrotransformation », et un report de financement du programme « pêche » et « Aymara ».
- Pour les recettes propres fléchées, il y a une diminution, soit -21.000 euros qui correspondent à l'ajustement des financements GMF par rapport aux programmes « Amazonie pour tous » et Mamilihpan.

Soit au total une diminution des recettes d'un montant total de 34.377 euros.

Elle poursuit par les dépenses :

- Pour l'enveloppe « Personnel », il y a une diminution, soit – 135 396 euros essentiellement due au décalage des recrutements sur les opérations financées et la vacance des postes sur les recrutements en cours.
- Pour l'enveloppe « Fonctionnement », il y a en AE une augmentation de 20.000 euros concernant la prise en compte de l'évaluation de la charte. En CP, il y a eu une diminution, soit – 150.125 euros essentiellement due au décalage sur les opérations financées telles que GRN, SGE fiche action 2 et Aymara.
- Pour l'enveloppe « Intervention », il y a un maintien des AE. En CP, il y a eu une diminution, soit – 59.307 euros due à un ajustement sur les restes à payer.
- Pour l'enveloppe « Investissement », il y a une augmentation en AE, soit +47.000 euros due aux travaux d'amélioration et de sécurisation des installations du parc. En CP, il y a eu une diminution, soit –740.496 euros due à l'arrêt des décaissements sur le chantier de la maison de Maripa-Soula.

Soit un total en AE de 8.323.651euros, et en CP de 8.544.420 euros

Le BR2 fera apparaître un solde budgétaire déficitaire de -571.689,46 euros. L'équilibre financier s'effectuera par un prélèvement sur la trésorerie disponible.

Viviane NG KON TIA passe au compte de résultat prévisionnel.

Elle commence par les charges :

- Pour l'enveloppe « Personnel », les charges diminuent de 135 396 euros.
- Pour l'enveloppe « Fonctionnement », les charges diminuent de 96.070 euros.
- Pour l'enveloppe « Intervention », les charges diminuent de 59.370 euros.

Soit un total des charges de 8.224.852,65 euros.

Elle poursuit avec les produits :

- Il y a une augmentation des subventions d'Etat de 102.500 euros.

- il y a une diminution des autres subventions, de -352.526 euros, due au report des financements LEADER et SGE.
- La subvention de l'AFB reste à 7.523.142 euros.
- Il y a une augmentation des autres produits de 162.879 euros.

Soit un total des produits de 8.122.731,17 euros.

Viviane NG KON TIA dit que compte tenu des prévisions en produits et en charges, le résultat de l'exercice 2018 sera déficitaire de -102.121,48 euros.

Elle passe au calcul de la capacité d'autofinancement. Le résultat de l'exercice étant de -102.121,48 euros, on y ajoute les dotations aux amortissements d'un montant de 375.054,65 euros, on y soustrait les reprises sur amortissements d'un montant de 257.653,12 euros. Cela donne une capacité d'autofinancement (CAF) de 15.280,05 euros.

Concernant l'évolution de la situation patrimoniale, les investissements diminuent de -740.496 euros ce qui ramène à un total des emplois de 694.622 euros et un total des ressources de 15.280,05 euros. Cela entraîne une diminution du fonds de roulement de 679.341,95 euros.

Viviane NG-KON-TIA conclut en disant que le BR2 en comptabilité générale représente environ 10% de moins que le BR1 et fera apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement (FDR) de 679.341,95 euros. Le FDR brut constaté au 31/12/18 sera de 1.859.599,02 euros et représentera 2,8 mois de charges.

Ce budget rectificatif fera apparaître une trésorerie en fin d'exercice d'un montant de +1.462.012 euros, soit 2,2 mois de charges.

Le président remercie Viviane NG-KON-TIA et passe la parole aux administrateurs.

Jean-Pierre BERNARDIN dit qu'il s'agit de prévision budgétaire afin que cela colle à la réalité d'exécution en fin d'exercice. Il n'a pas d'observation particulière sur ce budget.

Gauthier HORTH dit avoir compris que 25 000 euros seront dégrévés sur la construction de la maison du parc à Maripa-Soula. Il demande que cette somme soit réinvestie dans un projet « utile » comme une compensation écologique et non pas que le PAG économise cet argent.

Claude SUZANON dit que cette somme n'est pas vraiment une économie pour le PAG car à cause de l'arrêt du chantier depuis 1 an, le PAG est obligé de continuer à payer une location pour ses locaux actuels. Donc l'un dans l'autre, l'établissement ne gagne rien et sera plus probablement perdant.

Arnaud ANSELIN dit que tous les projets du PAG sont « utiles ». Au final, le PAG ne sortira pas gagnant car il y aura des frais d'arrêt de chantier avec les autres entreprises. Cela coutera environ 50 000 euros de plus au PAG.

Joseph CHANEL demande pourquoi les administrateurs du PAG ne reçoivent pas d'indemnité.

Claude SUZANON répond que la loi 2006 sur les parcs nationaux n'a pas prévu d'indemnité pour les administrateurs, à part pour le Président du CA (qui est plus sollicité que les autres membres). Les autres membres sont là à titre bénévole. Il précise que le PAG prend en charge tous les frais (transport, hébergement et restauration) des administrateurs venant des communes afin qu'il n'y ait pas surcoût pour eux du fait de leur participation au CA.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le budget rectificatif n° 2 de l'exercice 2018 est validé à la majorité (- 1 contre).

7. Délibération : adoption du budget initial de l'exercice 2019

Yann SALIOU indique que le budget initial de l'exercice 2019 (BI 2019) se caractérise par :

- La poursuite des programmes cofinancés (PCIA-RENFORESAP, FEDER-Gestion des ressources naturelles, ABC Saul, Leader, Sud Guyane Entreprendre, le développement de l'activité d'agro-transformation).
- La finalisation des constructions en cours (maison du parc de Maripasoula et Camopi).
- La dotation de fonctionnement AFB est constante par rapport à 2018.
- Le maintien des moyens humains en ETP et ETPT.
- Le maintien des moyens financiers en fonctionnement et en intervention (hors opérations financées).

Il rappelle que le PAG travaille sur des actions en cofinancement. Cela nécessite des avances que doit faire l'établissement et qui demandent une gestion très fine de la trésorerie pour que le PAG ne se retrouve pas en difficulté en fin d'exercice. Vu la multiplication de ces actions, le PAG arrive tout juste à faire ces avances de trésorerie. La difficulté vient du fait que les paiements (remboursements) n'interviennent que des mois, voire 1 an plus tard.

Viviane NG KON TIA explique le contenu du BI 2019 dans le détail.

Les axes du COB :

- Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire (GRN, ABC Saül...) : représente 9% du BI 2019.
- Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel (campagne de survols...) : représente 16% du BI 2019.
- Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable (LEADER, SGE, agrotransformation...) : représente 15% du BI 2019.
- Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs (actions d'EEDD, actions de communication...) : représente 14 % du BI 2019.
- Piloter la politique du parc national (charte, RENFORESAP...): représente 4% du BI 2019.
- Gérer l'établissement public (infrastructures, formations, instances...) : représente 42% du BI 2019.

Concernant les autorisations d'emplois (tableau 1), la situation est la suivante :

- Emplois sous plafond : au 31/12/2019, il sera constaté 85 ETP et 85,80 ETPT.
- Emplois hors plafond : au 31/12/2019, il sera constaté 8 ETP (2 apprentis et les emplois rattachés à des projets financés tels que Leader, SGE, agrotransformation, animation gragerie, GRN et PCIA-RENFORESAP) et 14,07 ETPT (opérations financées et services civiques).

Concernant les autorisations budgétaires, elle commence par les recettes :

- Dans les autres financements publics, il y a la dotation de fonctionnement AFB qui est toujours de 7.523.142 euros.
- Les recettes propres sont de 27.500 euros qui correspondent essentiellement à la redevance logement en COP, les ventes de la régie, l'acheminement courrier...
- Pour les financements de l'Etat fléchés sont à 462.000 euros qui correspondent essentiellement au solde de la subvention d'investissement.
- Les autres financements publics fléchés sont à 806.836 euros qui correspondent essentiellement aux financements de l'AFB pour AAPBIODIV et ABC Saul, LEADER (Gal Sud), LEADER (Sud Guyane Entreprendre), Agrotransformation, Aymara, FEDER gestion des ressources, PCIA-RENFORESAP.
- Les recettes propres fléchées sont à 32.000 euros qui correspondent aux financements du mécénat GMF.

Soit au total des recettes d'un montant de 8.851.478 euros.

Elle poursuit par les dépenses (*comptabilité budgétaire, tableau 2*) :

- Pour l'enveloppe « Personnel », le montant s'élève à 6.084.617 euros qui correspondent essentiellement à la prise en compte des facteurs d'évolution tels que l'impact PPCR, quasi-statut, RIFSEEP...
- Pour l'enveloppe « Fonctionnement », le montant s'élève en AE à 2.180.111 euros et en CP à 2.184.521 euros qui correspondent essentiellement à la mise en œuvre du dispositif de suivi-évaluation de la charte et à la prise en compte des opérations financées.

- Pour l'enveloppe « Intervention », le montant s'élève en AE à 236.408 euros et en CP à 236.251 euros qui correspondent essentiellement au maintien de l'enveloppe et à la prise en compte des restes à payer.
- Pour l'enveloppe « Investissement », le montant s'élève en AE à 357.400 euros et en CP à 1.350.733 euros qui correspondent essentiellement en AE à l'achat véhicule, à l'aménagement de sentier, au matériel de cartographie participative, à l'achat de serveur, à l'acquisition de mobiliers. En CP cela correspond à de nouvelles acquisitions 2019 et à des restes à payer sur les constructions des maisons du parc de Maripasoula et de Camopi.

Soit un total en AE de 8.858.536 euros, et en CP de 9.856.122 euros.

Le budget initial 2019 fera apparaître un solde budgétaire déficitaire de 1.004.644 euros, dont l'équilibre financier s'effectuera par un prélèvement sur la trésorerie disponible.

Concernant la situation patrimoniale, elle commence par les produits (*comptabilité générale, tableau 6*) :

- Pour les subventions de l'Etat le montant s'élève à 7.602.784 euros et comprennent les financements AFB (dotation de fonctionnement, ABC Saul et solde AAPBIODIV)
- Pour les autres subventions le montant s'élève à 622.425,35 euros et comprennent les financements LEADER (Gal Sud), LEADER (Sud Guyane Entreprendre), FEDER (gestion des ressources), FEDER (PCIA-RENFORESAP), FNADT (programme agrotransformation), Subvention recherche (programme Aymara)
- Pour les autres produits le montant s'élève à 282.274,16 euros et comprennent la redevance logement COP, le mécénat GMF, le partenariat avec la poste et vente régie, la reprises sur provisions

Soit un total de produits d'un montant de 8.507.483,51 euros.

Elle continue par les charges (*comptabilité générale, tableau 6*) :

- Pour l'enveloppe « Personnel », les charges sont de 6.084.616,67 euros dont 432.027,51 de charges de pensions civiles.
- Pour l'enveloppe « Fonctionnement », les charges sont de 2.537.521,04 euros.
- Pour l'enveloppe « Intervention », les charges sont de 236.251 euros.

Soit un total des charges de 8.858.388,71 euros.

Compte tenu des prévisions en produits et en charges, le résultat de l'exercice 2019 sera déficitaire de - 350.905,20 euros.

Concernant l'insuffisance d'autofinancement (IAF), Viviane NG KON TIA explique que compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 350.905,20 euros, auquel on ajoute les dotations aux amortissements d'un montant de 353.000,52 euros et on soustrait les reprises sur amortissements d'un montant de 222.774,16 euros, cela conduit à une IAF d'un montant de -220.678,84 euros.

Concernant l'évolution de la situation patrimoniale, elle rappelle l'IAF en emplois d'un montant de 220.678,84 euros et des investissements à hauteur de 1.350.733 euros, ce qui ramène à un total des emplois de 1.571.411,84 euros. Cela entraîne une diminution du fonds de roulement d'un montant de 1.571.411,84 euros.

Viviane NG-KON-TIA conclut en disant que le BI 2019 fera apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement de 1.571.411,84 euros. Le niveau final du fonds de roulement au 31/12/19 sera de 288.187,34 euros et représentera 12 jours de charges.

Ce budget initial fera apparaître une trésorerie en fin d'exercice d'un montant de 457.368 euros, soit 20 jours de charges.

Yann SALIOU ajoute que fin 2019, le PAG aura un niveau de trésorerie le plus bas qu'il ait connu depuis sa création. En 2020, la trésorerie prévisionnelle remontera de 30 000 euros. En 2021, elle sera à hauteur de 700 000 euros. Ce prévisionnel implique qu'en fin d'exercice on soit à un taux de consommation à 100%.

Arnaud ANSELIN dit que les nombreux projets avec des financements extérieurs font qu'il y a un décalage entre les dépenses et les recettes. Le PAG va donc s'impliquer dans ces projets-là avant de rechercher à nouveau des projets avec des financements européens ou autres qui induisent cette contrainte budgétaire.

Claude SUZANON dit qu'il faudrait que le PAG reçoive des fonds supplémentaires pour toutes les dépenses qu'il fait dans des domaines qui ne relèvent pas de son corps de métiers. En outre, l'enclavement du territoire du PAG génère des dépenses logistiques plus élevées que dans un autre parc national.

Jean-Pierre BERNARDIN dit que le budget 2019 s'équilibre difficilement essentiellement par rapport à la rigidité des charges structurelles (enveloppes « fonctionnement » et « personnel »). Les vrais risques sont liés à des problèmes de trésorerie plus qu'à des problèmes purement budgétaires. Les décalages de paiements des recettes pourraient amener l'établissement à avoir de réelles difficultés à exécuter certaines de ses dépenses. La tutelle exerce un contrôle qui permet manifestement d'atténuer les difficultés que pourrait rencontrer le PAG. Par rapport au niveau de son fonds roulement en fin d'exercice 2019, le PAG atteindra un niveau qu'il ne devrait pas dépasser pour garder une gestion saine. Il rappelle que son rôle en tant que contrôleur budgétaire est de veiller à l'équilibre de l'exécution du budget et à la soutenabilité budgétaire. Ce qui est le cas.

Le président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Serge URBANO pense qu'on doit se poser des questions sur la pertinence de la viabilité du modèle économique des parcs nationaux et plus particulièrement du parc national de la Guyane. Il y avait déjà les mêmes alertes sur la fragilité du budget l'an dernier, ce n'est pas bon signe quand cela se renouvelle d'une année sur l'autre.

Arnaud ANSELIN dit que l'on est dans une situation liée à la conjoncture, au dynamisme que le PAG a mis pour trouver des financements extérieurs. Cela permet d'avancer sur des questions prioritaires mais pose des difficultés financières dues aux avances qu'il faut faire. Il y a des questionnements en ce moment avec le ministère sur les sources de financements complémentaires.

Gauthier HORTH demande quel est le chapitre alloué à la réhabilitation des sites que le PAG a permis d'exploiter illégalement sur son territoire. En tant que gestionnaire de cette espace, la réhabilitation est à sa charge et cela doit être budgété.

Claude SUZANON dit que le PAG a des priorités et la réhabilitation des sites orpaillés n'en est pas une. Le budget est déjà suffisamment restreint pour ne pas se lancer dans des dépenses supplémentaires. De plus le PAG n'est pas responsable de l'orpaillage illégal qui sévit sur son territoire et ne « l'autorise pas » comme le dit M. Gauthier HORTH mais le subit ainsi que la population du territoire.

Arnaud ANSELIN dit que le sujet de réhabilitation des sites orpaillés n'est pas exclu pour le PAG, cela a été discuté au dernier CS sous l'angle de la compensation. En Guyane, il y a des sociétés qui conduisent des études d'impact afin de monter des projets et la question est de savoir si on peut les diriger vers la réhabilitation des sites orpaillés, sans que cela pèse sur le budget du PAG. De toutes les façons, il se pose la question de la pérennité de ces réhabilitations : est-ce que ça vaut la peine de réhabiliter (donc investir des fonds) des sites qui peuvent être éventuellement réinvestis par des orpailleurs illégaux ?

Marie FLEURY dit qu'elle a émis l'idée, lors du dernier CS, que l'or saisi soit réinvesti dans la lutte contre l'orpaillage mais également dans la réhabilitation des sites afin d'améliorer l'état de la biodiversité.

Helene SIRDER dit que le livre bleu des assises de l'outremer prévoit que l'or illégal saisi en Guyane revienne à la Guyane. Jusqu'à maintenant ce n'est pas le cas. Elle demande au sous-préfet ce qui est prévu pour organiser ce retour.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le budget initial de l'exercice 2019 est validé à la majorité (- 2 contre).

8. Délibération : accès aux ressources génétiques et partage des avantages : rôle transitoire confié au Parc amazonien de Guyane

Raphaëlle RINALDO dit qu'il est important de commencer par un peu de vocabulaire afin d'être sûr qu'on parle

tous de la même chose. Elle rappelle que :

- un matériel génétique est tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre, contenant des unités fonctionnelles de l'hérédité. C'est tout ou partie d'être humain, animal, plante, arbre, microbe...
- L'utilisation des Ressources Génétiques est liée à des activités de recherche et de développement sur la composition génétique ou biochimique de tout ou partie d'animaux, de végétaux, de micro-organismes ou autre matériel contenant des ressources génétiques et la valorisation de ces ressources génétiques (applications commerciales comprises). Il s'agit globalement des activités de recherche ou de valorisation de ces ressources génétiques (applications commerciales comprises).
- Les connaissances traditionnelles associées (CTA) ce sont des savoirs traditionnels d'une ou de plusieurs communautés sur la ressource génétique. Ce sont les remèdes traditionnels, l'utilisation de plantes pour teinter les tissus, pour l'entretien de la beauté, pour des rites religieux...

Elle dit que dans toute ressource naturelle ou génétique, sommeille peut-être une molécule utile dont la recherche est parfois orientée par des savoirs traditionnels. D'où la nécessité de cadrer cet accès. Cela passe par :

Au niveau mondial :

- La convention pour la Diversité Biologique de 1992 a décidé que chaque pays est souverain sur ses ressources génétiques. Il est donc nécessaire de demander l'accès à ces ressources avant de les exploiter.
- A Bonn en 2002, il est décidé de préciser les modalités d'accès.
- A Nagoya en 2010 et en 2014, il est décidé qu'il faut demander le consentement préalable en connaissance de cause aux populations détentrices de connaissances traditionnelles associées à la biodiversité. Des conditions sont alors convenues d'un commun accord s'il y a consentement. Il y a donc délivrance d'un permis enregistré à un niveau international.

Au niveau communautaire, il y a le règlement du 16 avril 2014 qui rend obligatoire pour tous les pays européens de faire diligence quand ils veulent accéder aux ressources génétiques.

Au niveau national, il y a la Loi « Biodiversité » du 08 août 2016 qui instaure de façon nationale une procédure d'accès aux ressources génétiques sur tout le territoire français (y compris les DOM et COM).

Au niveau régional, avant cette loi Biodiversité il existait déjà des règles en Guyane depuis 2007, en Nouvelle Calédonie depuis 2009 et en Polynésie depuis 2012.

En Guyane, l'accès à la ressource génétique est règlementé depuis la création du PAG en 2007 :

- « L'accès et l'utilisation des ressources génétiques sur le territoire du parc amazonien de Guyane sont soumis à autorisation » réf. art. 12 - loi n°2006-436 du 14 avril 2006.
- L'accès et l'utilisation des ressources génétiques sont soumis à l'autorisation du Président du Conseil Régional, sur avis conforme du Président du Conseil Général. Depuis la création de la collectivité unique CTG, c'est le Président de la Collectivité qui donnait l'autorisation. Ce travail d'instruction se faisait avec le CS du PAG.
- Un code de bonne conduite a été rédigé par le CS du PAG (et a été annexé à la charte).
- Depuis la loi « Biodiversité » du 8 août 2016, la procédure change. L'accès aux Ressources génétiques et aux CTA qui sont dans le Titre V entre en application depuis le 1^{er} juillet 2017.

Arnaud ANSELIN dit qu'aujourd'hui le dispositif qui est mis en place pour la Guyane n'est pas complètement applicable. Un organisme doit jouer un rôle particulier dans la consultation des communautés locales.

Il rappelle que la France a décidé de réguler l'accès aux connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (CTA) à Wallis et Futuna et en Guyane. Les communautés locales et autochtones, détentrices de connaissances traditionnelles associées aux ressources, se voient ainsi reconnaître un rôle dans les procédures d'APA. Cela permet d'impliquer les acteurs locaux dès le début de la démarche de recherche, en donnant aux populations locales un pouvoir équivalent à celui de l'utilisateur dans la décision de valorisation d'une ressource génétique ou d'une CTA et à établir un contrat qui engage les parties dès le début de la recherche. Il y a deux régimes différents :

- 1 régime déclaratif qui donne accès uniquement aux Ressources génétiques sans visée commerciale
- 1 régime d'autorisation dès lors que le projet a une finalité commerciale ou dès que le projet concerne les connaissances traditionnelles avec ou sans accès aux ressources génétiques

L'article L412-10 du code de l'environnement dit que chaque fois qu'il y a cette problématique de consultation des communautés d'habitants, il faut qu'il y ait « *une personne morale de droit public chargée d'organiser la consultation de la ou des communautés d'habitants détentrices de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, (...). Cette personne morale peut être un établissement public de coopération environnementale prévu à l'article [L. 1431-1](#) du code général des collectivités territoriales, ou, à défaut, l'Etat ou un de ses établissements publics compétents en matière d'environnement.* ».

La loi prévoit donc en premier lieu « *un établissement public de coopération environnementale prévu à l'article [L. 1431-1](#) du code général des collectivités territoriales* » : A ce jour, il n'y a de décret qui désigne l'organisme qui portera cette mission.

La loi prévoit donc en deuxième lieu « *l'établissement public prévu à l'article [L. 7124-19](#) du même code* » : La CTG peut créer un organisme à la demande du Grand conseil coutumier mais à ce jour cela n'est pas fait.

La loi prévoit donc en troisième lieu « *à défaut, l'Etat ou un de ses établissements publics compétents en matière d'environnement.* » : c'est là que le PAG entre en jeu.

Le schéma de demande est le suivant : un organisme ou une personne qui a un projet de recherche en fait la demande au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - MTES (qui a 15 jours pour examiner la demande). Ce dernier saisit (dans un délai d'1 mois) « la personne morale de droit public » pour qu'elle consulte les communautés concernées. La consultation doit se faire dans un délai d'un mois. Le dossier du projet doit être mis à disposition des communautés durant 2 à 4 mois. « La personne morale de droit public » doit transmettre le procès-verbal de la consultation au MTES. Sur cette base, le MTES donne son accord ou refuse le projet. S'il y a accord, une convention est signée entre l'organisme de recherche et « la personne morale de droit public ».

La question qui est posée est de déterminer qui sera « la personne morale de droit public » et le MTES propose que ce soit le PAG pour l'ensemble de la Guyane. A ce jour, de nombreux projets sont bloqués parce que cet organisme « personne morale de droit public » n'existe pas.

Arnaud ANSELIN précise que le PAG jouerait ce rôle de façon transitoire jusqu'au 31 décembre 2020 et perdrait immédiatement cette fonction dès qu'un décret aura désigné une autre « personne morale de droit public » en charge d'assurer la consultation et l'information des communautés d'habitants. Le PAG demande qu'il y ait des moyens humains et financiers supplémentaires (hors plafond d'emploi) pour assurer cette mission, c'est-à-dire l'embauche d'une personne et un financement spécifique. Le PAG pense qu'il serait important de garder un « comité APA » comme il existait avant la loi « biodiversité » afin qu'il y ait un lieu d'échanges et de débat au niveau de la Guyane, une gouvernance locale.

Le président remercie les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Hélène SIRDER dit que ce régime transitoire est nécessaire car la CTG a refusé d'être l'autorité administrative « personne morale de droit public » et avoir une gouvernance locale sur un dispositif pensé par un législateur très éloigné des réalités de la Guyane, dans le cadre de la loi Biodiversité de 2016. La CTG demande à être administrateur de la biodiversité en Guyane à travers la création de l'agence régionale de la biodiversité mais ne souhaite pas mettre en place un organisme juste chargé de consulter les communautés d'habitants pour l'APA.

Elle note que dans le système transitoire proposé, la CTG n'apparaît plus. Elle demande comment se déroulera l'instruction du dossier. La phase d'élaboration de la convention ne peut pas relever que du PAG mais elle pense que le CS du PAG pourrait rédiger la convention. La CTG voudrait que le Grand conseil coutumier soit consulté ainsi que le « comité APA » sur le projet de convention. Elle voudrait que le régime transitoire aille vers un système que pourra prendre en main la future agence régionale de la biodiversité.

Arnaud ANSELIN dit qu'on pourrait imaginer que dès la saisine du PAG par le MTES, un projet de convention soit préparé et présenté au Grand conseil coutumier ainsi qu'au « comité APA ». Dans le PV que doit faire remonter le PAG au MTES sur la consultation, les remarques et avis sur le projet de convention du Grand conseil coutumier et du « comité APA » y figurerait également.

Marie FLEURY dit qu'actuellement le CS du PAG ne donne son avis que sur les projets scientifiques qui concernent le territoire du PAG. Si le PAG prend ce rôle de « personne morale de droit public », il devra le faire pour toute la Guyane donc à une échelle plus grande. Il y a certes une urgence à trouver un moyen de sortir de ce blocage des demande de recherche mais le CS émet une réticence que ce soit le PAG qui instruit les dossiers APA pour toute la Guyane. D'une part pour ses propres demandes le PAG sera juge et partie, d'autre part le PAG n'a pas de légitimité de gérer toute la Guyane. Le CS pense que ce rôle doit revenir à l'agence française de la biodiversité qui est en train de créer une antenne en Guyane.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'il y a urgence et qu'il faut trouver une solution rapide pour débloquer la gestion des demandes de recherches en matière d'APA. Nous savons tous que les programmes de recherches signifient des fonds qui ont des dates limites d'engagement, il n'est pas raisonnable de laisser la situation bloquée jusqu'à 2020. Le PAG a été proposé par le MTES parce que jusqu'alors il instruisait les dossiers avec la CTG donc connaît le sujet APA. On peut imaginer prendre une dérogation dans le cas où le PAG doit instruire ses propres demandes. Il s'agit d'autoriser l'établissement du PAG à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Guyane pour gérer les demandes concernant l'APA.

Gauthier HORTH dit qu'il est terrifié par l'idée que le PAG puisse gérer l'APA pour toute la Guyane. Il voit la recentralisation de la gouvernance sur les ressources génétiques qui n'est pas compatible avec les objectifs politiques d'une stratégie de valorisation locale. Il a une vision antagoniste avec le MTES sur bien des sujets. Il est hors de question qu'il soutienne cette proposition.

Frédéric BOUTEILLE dit qu'il reste plein de détails à régler concernant l'instruction...etc. Il s'agit ici d'un premier jalon. Il dit que le système centralisateur est celui qui existe actuellement car c'est le MTES seul qui se prononce sur le régime déclaratif. Si le PAG joue ce rôle, le MTES devra l'informer des demandes répondant du régime déclaratif. Cela n'a pas été détaillé mais bien évidemment que le Grand Conseil Coutumier sera consulté et un nouveau « comité APA » sera créé au niveau local.

Les administrateurs n'ayant plus de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, le rôle transitoire confié au Parc amazonien de Guyane dans le cadre de l'accès aux ressources génétiques et partage des avantages est validé à la majorité (-1 contre et - 2 abstentions).

9. Information : situation sur l'orpaillage illégal dans le PAG

Le lieutenant-colonel Laurent VILLEREZ informe qu'il a remplacé le colonel GLADIEUX. Il est en Guyane depuis 4 ans. Il explique qu'il fera un bilan de ce qui a été fait en 2018 avec un comparatif par rapport aux années précédentes.

Il dit qu'il y a une augmentation relativement importante du temps passé sur la zone PAG par rapport aux efforts consentis de manière globale pour l'ensemble de la Guyane. En 2016, cela représentait 25,84% des missions Harpie sur toute la Guyane. En 2017, cela représentait 38,56% et en 2018, au 1^{er} novembre cela représente 52,82%.

Il dit que pour les agents qui sont sur le terrain en forêt, ils ne font pas de distinguer entre la zone PAG et le reste de la Guyane, une mission peut commencer en zone PAG et s'achever hors PAG. La même énergie est déployée quelque soit la zone.

Il dit qu'un effort particulier de missions est fait sur la zone de Maripa-soula parce qu'une grande partie des sites illégaux y est concentrée.

En 2018, sur l'ensemble des missions menées en forêt on a un résultat proche des 25 millions d'euros d'actifs criminels. C'est à dire les saisies des matériels qui sont réinjectés dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Pour la seule zone PAG, on est à 13 millions d'euros, soit 50% du résultat. Il précise que le matériel qui a été détruit n'est pas comptabilisé dans ce chiffre.

En 2018, il y a eu plus de 1000 (dont 600 pour la zone PAG) motos-pompes qui ont été détruites, cela a un effet réel sur la capacité des garimpeiros à produire de l'or car c'est un matériel essentiel dans l'extraction de l'or.

Il indique que les missions sont programmées en fonction des zones les plus impactées par les orpailleurs illégaux.

Les saisies des pirogues se font essentiellement sur les grandes artères de circulation des garimpeiros, à savoir

La Mana, l'Approuague et l'Inini. Il y a en eu 149 en 2018, alors qu'en 2017 il y en avait eu 164.

Il informe qu'il y a de plus en plus de missions qui se font conjointement entre la gendarmerie et le PAG. En 2016, il y en avait eu 27, en 2017 il y avait eu 35 et en 2018 il y en a eu 53 au 1^{er} novembre.

Il conclut en rappelant que les orientations stratégiques sont pilotées par le Préfet de Guyane et le Procureur de la République. Les orientations stratégiques prévues sur les prochains mois sont les suivantes :

- La multiplication des points de contrôle logistiques (terrestres et fluviaux) afin d'appauvrir le flux logistique des garimpeiros et augmenter le coût d'approvisionnement pour eux.
- La dépollution des sites par voie aérienne : le PAG a réussi à obtenir du financement pour 30h d'hélicoptère et cela permettra d'aller retirer les moteurs (pour destruction) au lieu de les détruire sur place (et laisser la carcasse sur le terrain).
- L'augmentation de la qualité de la planification et la coordination.
- L'augmentation de l'implication des populations locales : développement de la Réserve Opérationnelle Adaptée (ROA) afin de faire participer la population locale à des opérations de lutte contre l'orpaillage. Cela permet de profiter de la connaissance du terrain et de la forêt de ces populations (guide, piroguier, takariste...). Ils suivront une formation au préalable au RSMA. Le but est qu'il soit opérationnel pour le 2eme trimestre 2019.
- Le ciblage sur les zones habitées + cœur de parc. Les forces de l'ordre arrivent à obtenir des renseignements sur la localisation des sites, il s'agit de pouvoir faire le tri efficacement sur les zones à traiter par rapport aux informations reçues.

Denis LENGANEY fait un retour rapide sur la dernière campagne de survol du PAG, réalisée au mois d'août 2018. Cela permet de voir l'évolution de la situation depuis la dernière campagne de janvier 2018 sur la zone PAG.

Sur Papaïchton : 25 sites actifs dont 20 sites sur le Petit Abounami, soit +7 par rapport à janvier 2018. Il y a une activité primaire très intense.

Sur Saül : 6 sites actifs, il n'y a pas de changement par rapport à janvier 2018. Sur Alicorne, il y a une réduction de l'activité. Plusieurs missions de lutte ont été faites sur cette zone (logique de harcèlement). La montagne Continent est assez active en lien avec Certitude qui est hors PAG. A ce jour, on n'est pas loin d'avoir fait reculer l'orpaillage illégal à 20 km du bourg.

Sur Camopi : 24 sites actifs, il y a une baisse de 10 par rapport à janvier 2018. La typologie des sites (petits moteurs, mobiles, sous couvert, petits sites) et la dispersion (sites éclatés) rendent complexe les progrès sur cette zone. Les garimpeiros ont le temps de « démonter » le site avant l'arrivée des forces de l'ordre, il est difficile de les surprendre. Il y a une continuité de la surveillance par la multiplication des missions mais également par la mobilisation des agents du PAG lors des périodes de relève des gendarmes.

Sur Maripa-Soula : 67 sites actifs, il y a une baisse de 47 par rapport à janvier 2018. Cette baisse est essentiellement due à la mise en place de barrages, notamment sur la Waki/Tampok qui a permis de diminuer de 43 sites. Cependant en aval du barrage, il y a eu une hausse du nombre de chantiers (Awara-Soula, Bostock...). Il y a une baisse sur Yaou et pas de progression plus au sud. La zone de Lipo-Lipo est encore très active.

En conclusion de cette campagne d'août 2018, on dénombre 122 sites actifs sur la zone PAG. Cela représente une baisse très significative (- 30 %) par rapport à janvier 2018.

Denis LENGANEY dit qu'en matière de bilan les agents du PAG ont participé à 115 missions (surveillance et lutte) :

- 76 % des missions sont des missions de lutte.
- 70 % des missions sont conjointes (75 % pour les missions orpaillage).
- 2,5 jours de mission en moyenne : il y a plus de missions mais elles sont moins longues.
- Augmentation importante du nombre de missions : en 2017 il y en avait eu 92.

- Nous sommes passés de 3,3 à 2,1 agents par mission : on met moins d'agents par mission ce qui permet d'en organiser plus et elles sont conjointes (Gendarmerie, FAG, PAF).

Denis LENGANEY conclut en parlant de l'apport de la brigade nature du Parc à la lutte contre l'orpaillage illégal :

- L'ancrage territorial : les agents sont originaires du territoire et sont présents sur le long terme.
- La connaissance terrain : des fleuves, de la recherche en forêt, des méthodes des orpailleurs.
- L'effet démultiplicateur par rapport aux OPJ (officier de police judiciaire) / APJ (agent de police judiciaire) de la gendarmerie.
- La mobilisation lors des relèves de gendarmerie.

Le lieutenant colonel DURVILLE dit qu'il est le chef d'Etat major des FAG et qu'il est arrivé en Guyane au mois d'août 2018. Les FAG fournissent la majorité des effectifs dans la lutte contre l'orpaillage, environ 400 hommes sur le terrain au quotidien, 10 à 15 vols d'aéronef par semaine... En 2018, tous les indicateurs de présence ont doublé par rapport à 2017. Il est malheureusement impossible d'être partout en Guyane et tout le temps donc les zones d'actions sont déterminées par priorité selon plusieurs critères (période de l'année, zone impactée...). Une fois qu'une zone a été « nettoyée », il faut prendre la relève et occuper le terrain afin que les garimpeiros ne reviennent pas. Ce n'est pas partout possible mais il faut le faire dès que cela est possible, il prend l'exemple de Saül.

Le président remercie tous les intervenants et passe la parole aux administrateurs.

Gauthier HORTH dit qu'il entend avec tristesse la satisfaction exprimée par rapport au fait d'avoir pu éradiquer l'orpaillage à un rayon de 20 km du bourg de Saül. Il dit se souvenir que les habitants de Saül avaient été clairs sur le fait de ne vouloir ni du parc national, ni de l'orpaillage illégal. 10 ans plus tard, ils ont les deux. Il a constaté, malgré la baisse des chiffres du nombre de chantiers actifs, l'augmentation des armes. Il voudrait savoir s'il s'agit des armes présentes ou des armes saisies. D'autre part, il pense qu'il faudra à un moment parler des dégâts environnementaux qu'engendre la lutte elle-même, (il prend l'exemple du carburant brûlé et des moteurs détruits et laissés sur place).

Il demande que le PAG présente au prochain CA une estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal sur son territoire depuis sa création, ainsi que la typologie des sites.

Claude SUZANON dit que cela sera fait et qu'on pourrait également, par extrapolation, déterminer la surface qui aurait été impactée si le PAG n'existait pas. Il dit être très touché de l'intérêt de M. HORTH pour la protection de l'environnement dans la zone PAG.

Tristan BELLARDIE réagit aux propos de M. HORTH, en rappelant qu'il était présent à l'époque de ces discussions et qu'il est faux d'affirmer que les habitants de Saül étaient opposés à la création du PAG.

Il dit que beaucoup de garimpeiros, sur la rive d'en face, ont préféré s'installer sur l'Abounami (hors PAG) pour contourner le barrage sur la Waki/Tampock. Pour les habitants de Maripa-Soula cela se traduit par une baisse de la nuisance sonore au moins pour le village d'Aloiké. En face de Maripa-Soula, il est bien constaté la diminution de concentration de coques en alu devant les commerçants chinois. On ne voit plus de pirogues de ravitaillement remonter l'Inini. Il est content que la population ait été entendue par la pose du barrage, il reste conscient tout de même que le problème s'est déplacé en amont du barrage. Il ajoute que le ressenti de la population vis-à-vis du PAG a évolué en 10 ans, du moins à Maripa-Soula, car plusieurs personnes qui étaient contre le PAG travaillent maintenant pour l'établissement.

Tout comme M. HORTH, il déplore l'impact environnemental de la lutte notamment lors des destructions d'énormes futs d'essence en les brûlant sur le bord des rivières, une grande partie du carburant fini dans l'eau. En outre, lorsque des barrages sont posés, à la levée de ces barrages il est laissé sur place des kilomètres de fils barbelés, qui finissent par se déplacer sur tout le fleuve. Il y a là une vraie problématique environnementale à traiter.

Samagnan DJO dit qu'il a des remarques par rapport aux nouvelles stratégies de lutte, notamment l'intégration de la population dans la lutte par le ROA. Dans l'absolu, ce n'est pas une mauvaise chose mais cela mérite réflexion surtout sur le statut de ces personnes qui risquent d'être beaucoup plus exposées que les militaires qui sont en caserne, donc protégés. Il pense que c'est aussi le cas pour les agents du PAG qui œuvrent dans la lutte contre l'orpaillage, ils sont plus exposés car c'est leur lieu de vie.

Pour Maripa-Soula et ses affluents dont l'accès se fait par voie fluviale, il est clair qu'il y a eu des efforts visibles mais au niveau de Yaou avec un accès terrestre, l'activité d'approvisionnement est toujours intense et ces personnes ont un sentiment d'impunité car elles ne se cachent pas. Il demande à ce qu'une action soit faite car il est très facile de les prendre en flagrant délit.

Concernant le carburant saisi, il dit qu'il serait intéressant de le redistribuer à la population au lieu de le brûler.

Le lieutenant-colonel Laurent VILLEREZ dit que les jeunes du ROA ont un statut de gendarmes volontaires qui bénéficieraient de la même protection qu'un gendarme. On en est à la première promotion et il y aura certainement des choses à rectifier. A la fin, ils ne seront pas laissés « à l'abandon » mais orientés vers des formations en agriculture ou autre.

Joseph CHANEL informe que sur l'Oyapock, la commune s'est rapprochée du Brésil. Il y a eu une réunion à Macapa où il a été dit que 4 policiers brésiliens seront positionnés à Vila Brasil pour surveiller les frontières.

Pamela CHARLES dit que les élus de Camopi ont eu une réunion, à leur demande, avec Le juge fédéral qui est le secrétaire de la sécurité nationale de l'Amapa, concernant l'orpaillage illégal. Il est d'abord venu à Camopi puis ce sont les élus de Camopi qui ont été à Macapa. Il y avait également la députée aux relations extérieures du Brésil à cette réunion.

Le juge fédéral doit entrer en contact avec le commandant des FAG pour que les 4 policiers brésiliens travaillent avec les FAG et puissent bénéficier des logements des FAG. Ce seront des policiers mobiles afin d'éviter toute corruption.

Les élus ont insisté sur le fait que du côté français tous les efforts sont fait pour lutter contre l'orpaillage mais pas du côté brésilien. Le poste militaire brésilien installé en ce moment à Vila Brasil n'a pas les compétences pour arrêter ou emprisonner les garimpeiros.

Elle indique que des invitations avaient été envoyées au mois de mai sur le littoral, notamment à la préfecture, pour participer aux réunions mais il n'y a pas eu de retour. Elle attend le compte rendu de la réunion pour le transmettre à la préfecture, la CTG, le PAG et d'autres partenaires.

Elle dit que la mairie de Camopi souhaite voir bouger la situation de l'orpaillage illégal dans sa commune donc elle a pris des initiatives.

Frédéric BOUTEILLE demande à voir Mme CHARLES en fin de réunion pour discuter dans le détail de cette réunion car il s'agit de coopération internationale. Il indique que son prédécesseur ayant quitté ses fonctions au mois de mai, c'est sûrement la raison pour laquelle il n'a pas eu de suite au courrier de la mairie de Camopi.

Joseph CHANEL informe qu'un habitant de Camopi voudrait créer une station d'essence et demande vers qui se tourner.

Thomas PETITGUYOT lui dit de se rapprocher du service des Risques, Energie, Mines et Déchets (REMD) de la DEAL.

Les administrateurs n'ont plus de remarque.

Avant de passer au point suivant, le président indique que l'on est pris par le temps et que par conséquent certains points de l'ordre du jour seront ajournés. Il demande pour les points à venir que les présentations soient assez succinctes.

10. Délibération : délégation de certaines compétences au Bureau du CA

Yann SALIOU dit qu'il est proposé au CA de revoir la délibération du CA sur la délégation de ses compétences au Bureau de CA prise en 2014 afin de permettre au Bureau de délibérer sur des sujets tels que l'indemnité kilométrique vélo par exemple.

Il est proposé de prendre une nouvelle délibération qui reprend très exactement les termes de la délibération existante en y ajoutant la mention suivante :

« Dans la limite du périmètre de compétence du CA, toutes les dépenses barémées ainsi que les mesures catégorielles touchant le personnel de l'établissement. Le Bureau aura compétence pour rapporter les décisions prises antérieurement par le Conseil dans ce domaine ».

Il précise que cette mention a été vue avec et validée par l'agence comptable.

Le président remercie Yann SALIOU et passe la parole aux administrateurs.

Les administrateurs n'ayant pas de remarques, la délibération est mise au vote. Après lecture de la délibération, la délégation de compétences du CA au Bureau du CA est validée à la majorité (-1 abstention).

11. Information : retour sur le lancement à Paramaribo du projet de coopération RENFORESAP

Arnaud ANSELIN informe du lancement protocolaire de RENFORESAP le 1^{er} octobre 2018 au Surinam. Cela s'est très bien passé avec entre autres la présence de l'Ambassadeur de France au Surinam, du vice-président chargé des affaires indigènes du Guyana et des grandes ONG.

Il rappelle que c'est une action sur 3 ans (2018-2020), multi-partenarial et transnational portée par les gestionnaires d'aires protégées du Suriname, du Guyana et de la Guyane d'un coût total de 662 000 euros. La visée de cette opération est le renforcement du dialogue entre les aires protégées et la capitalisation des meilleures expériences.

Cela passera par l'organisation de 3 ateliers régionaux, c'est-à-dire un atelier par an avec la production d'un compte-rendu avec annexes. Il est prévu 4 synthèses thématiques participatives sur les meilleures approches d'appui au développement local en site isolé sur les sujets suivants :

- l'écotourisme.
- la science participative pour la gestion durable des ressources naturelles en milieu amazonien.
- les stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal.
- la transmission des patrimoines culturels vivants.

Une coordinatrice a été embauchée pour piloter ce projet et sera présente les 6 premiers mois en Guyane, puis 1 an au Guyana, puis 1 an au Surinam et enfin les 6 derniers mois en Guyane.

Le président remercie Arnaud ANSELIN et passe au point suivant.

12. Information : retour en images sur la mission Mamilihpan

Raphaëlle RINALDO informe qu'il y a eu une mission du 02 au 11 octobre 2018 sur la Mamilihpan. Elle rappelle qu'il a été découvert en 1995. Il a un intérêt archéologique car c'est l'unique site de peintures rupestres en Guyane. L'intérêt écologique fait qu'il est ciblé par la DEAL (Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) pour un classement au titre des espaces naturels.

Cela a été une mission multidisciplinaire à laquelle ont participé :

- Olivier Brunaux (ONF) et Stéphane Guitet (IGN/CS) : pour les habitats forestiers
- Sophie Gonzalez (Herbier-IRD) : pour les plantes du sous-bois
- Olivier Claessens (Gepog) et Tapinkili Anaiman : pour l'ornithologie
- Eddy Poirier (SEAG) : pour l'entomologie
- Jérémie Tribot (RN Grd Connétable – Gepog) : pour les chiroptères et amphibiens
- Oscar Fuentes (CNP - DAC) et Olivier Huard (Indépendant - DAC) : pour l'archéologie
- Pierre-Olivier JAY (Une saison en Guyane) : pour le reportage
- Wataïman Nanuk (Kusiwe Kunawa) et Denis Lenganey : pour la logistique et la prospection archéologique

Concernant l'archéologie, il y a eu :

- L'étude des peintures : relevé photogramétrique et de l'état de conservation des peintures.

- La prospection de l'abri en contrebas des peintures.
- Des prospections autour de l'inselberg.
- C'est une archéologie « inviolée ».
- Présence de nombreuses poteries.

Concernant les habitats forestiers, il y a eu :

- Concordance avec les simulations.
- Une grande diversité d'habitats à végétation particulière.
- Des plantes de sous-bois: peu de rameaux fertiles.

Concernant l'ornithologie, il y a eu entre 220 et 250 espèces vues ou entendues :

- *Coq-de-roche orange* : tout autour de l'inselberg, des nids sous chaque abri sous roche ou presque, dont plusieurs nids occupés, et des mâles chanteurs un peu partout.
- *Martinet montagnard* : nicheur dans la falaise de l'inselberg (2^{ème} donnée en Guyane) mais première preuve de reproduction.
- *Ermite d'Auguste* : première preuve de reproduction dans une cavité de la falaise au milieu des chauves-souris.
- *Tyranneau nain* : 3^{ème} donnée en Guyane.
- *Tyran sociable* : 4^{ème} localité en Guyane et première preuve de reproduction.

Raphaëlle RINALDO conclut en disant que les perspectives sont :

- Des résultats précis sur les intérêts écologiques dans quelques mois.
- Des modalités de restitution à travailler.
- Un retour en saison des pluies pour un inventaire « complet ».
- Des suites données par la DAC.
- Des réflexions sur la fréquentation du site.

13. Date du prochain CA

Après discussion, il est décidé de tenir le prochain CA le 14 mars 2019 au siège du PAG, à Rémire.

14. Questions diverses

Siong YA dit être préoccupée par le fait que certains touristes « prélèvent » le patrimoine naturel de la commune de Saül sans être inquiétés (une plante, une fleur, un insecte...). Elle demande s'il est possible de prendre un arrêté ou autre interdisant aux touristes de le faire.

Olivier BRUNAUX dit que c'est un phénomène qui se passe sur tous les sentiers de Guyane. Il dit qu'effectivement une réglementation devrait être prise sous peu concernant le prélèvement des insectes.

Les administrateurs n'ayant plus de question, le Président du CA lève la séance à 14h10.

Le Président du Conseil d'administration du
Parc amazonien de Guyane,
M. Claude SUZANON

Récapitulatif des décisions prise en CA (hors délibérations)

- un point régulier sur les aspects culturels menés au sein du territoire du PAG sera fait en CA. Le premier sera fait au CA de mars 2019
- Gauthier HORTH demande que le PAG présente au prochain CA une estimation des surfaces impactées par l'orpaillage illégal sur son territoire depuis sa création, ainsi que la typologie des sites.

Claude SUZANON dit qu'on pourrait par extrapolation déterminer également la surface qui aurait été impactée si le PAG n'existait pas